

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PUBLIC

NOM DE LA COLLECTIVITE : CCAS DE MERIGNAC

Numéro immatriculation INSEE (SIRET) : 26330277000015

Numéro CODIC :

Représentant légal : Mr Alain ANZIANI

Adresse : 60 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Code postal : 33 700

Commune : MERIGNAC

Téléphone : 05.56.55.66.55

Fax :

Courriel : action.sociale@merignac.com

Site internet : <https://www.merignac.com>

Personne chargée du suivi du dossier : Julie Tétard

Téléphone : 05 56 55 66 53

Courriel : j.tetard@merignac.com

Référence Bancaire ou Postale

Banque	Agence	Compte	Clé RIB

INTITULE DU COMPTE	TRESORERIE DE PESSAC
IBAN	-----FR54--/-3000-/-1002-/-15 E 3 /--3800-/-0000-/-011--
BIC	BDFEFRPPCCT
Si RIB ÉTRANGER, à renseigner	

Projet

DESCRIPTION PRÉCISE DE L'OBJET POUR LEQUEL LA SUBVENTION EST SOLLICITÉE :

La présente demande de subvention concerne le fonctionnement de l'épicerie solidaire de Mérignac. L'épicerie fonctionne depuis plusieurs années, elle est gérée directement par le Centre Communale d'Action Sociale.

L'épicerie solidaire de Mérignac se veut être avant tout un tremplin vers l'insertion. Les questions liées à la gestion budgétaire et au logement restent des questions essentielles pour les adhérents de l'épicerie.

L'un des principaux objectifs de l'épicerie est notamment d'accompagner les adhérents à faire évoluer leur situation budgétaire, professionnelle et/ou sociale. Le projet d'accompagnement peut porter sur des thèmes divers tels que la santé, le budget, le logement, l'insertion professionnelle, l'insertion sociale, l'utilité sociale, l'accès à la culture, l'estime de soi, la confiance en soi, la mobilité

La durée d'accompagnement est limitée dans le temps : 6 mois renouvelable 1 fois.

Parallèlement à ce projet d'accompagnement, un travail est effectué avec la personne autour de l'alimentation et de la santé.

L'épicerie solidaire de Mérignac accueille chaque année une quarantaine de personnes. Ces personnes sont en majorité des femmes, vivant seules avec leurs enfants, ou des personnes isolées sans enfant.

De plus, 44% des adhérents travaillent. Les personnes retraitées ou en arrêt maladie représentent quant à eux 27% des personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif. 29% restant ont des situations professionnelles variées (congés parental, chômage, insertion, étudiant...).

2 agents sont engagés pour gérer l'épicerie :

- L'un dont le travail est axé sur l'accompagnement social, et la mise en place d'actions collectives
- L'autre est chargé de la partie logistique et vente de l'épicerie.

La présente demande de subvention porte donc sur le financement du fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire et au déploiement des projets décrits ci-dessus. Cette subvention permettra de maintenir le service et de permettre son adaptation au besoin de la société actuelle.

Forme d'aide sollicitée

- UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR :
- LA CRÉATION OU LE MAINTIEN DE SERVICES
 - UN PROJET SPÉCIFIQUE
 - DE L'ENTRETIEN
 - DES ÉTUDES

Plan de Financement

Coût de l'opération		Financement			
Coût HT	- €	Autofinancement/Ressources propres		112 927.86€	
Coût de la maîtrise d'œuvre (Honoraires HT)	- €	Emprunt		- €	
Achat alimentation	52 250.00 €	Subventions sollicitées auprès de :	Lettre d'intention	Délibération	Montant
....Fourniture petit équipement	2 750.00 €	Commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Autres services extérieurs	2 000,00€	Intercommunalité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Maintenance	500,00	Europe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Entretien et réparations	500,00	Etat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Autres fournitures non stockées	5 500,00	Région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Fournitures d'entretien	4 500,00	Département de la Gironde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	20 000.00 €
Charges de personnel	70 227.86	Autres Départements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
Total HT	- €	Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- €
TVA	- €	Précisez :	...		- €
Coût T.T.C	132 927.86€	Total des ressources		132 927.86 €	

SI CO-FINANCEMENT EUROPEEN PRECISER LE DISPOSITIF :

- FSE (Fonds Social Européen)
- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- FEP (Fonds Européen pour la Pêche)
- Autres (Précisez) :

MANIFESTATION OUI NON

LISTER VOS PRINCIPALES ACTIVITES AVEC IMPACT TERRITORIAL ET PUBLIC VISE

Activité	Public attendu	Nombre	Impact territorial du projet (Commune, Canton, Communauté de Commune, Département, National, International)

1. Ne pas indiquer les centimes d'euros.
2. L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements reçus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.
3. Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, métropole, communauté d'agglomération, communauté urbaine.
4. Les « contributions volontaires » (=produits) correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc...) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables. Estimation financière du temps bénévole, exemple : évaluation du SMIC horaire : 9,61 € / H (2015) brut + charges patronales (20% = fourchette basse).
5. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
6. Conformément à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement n°1407/2013 (UE) de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.
7. Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

Le Conseil départemental autorise l'utilisation du logo, suivant sa charte graphique, sur l'ensemble des documents de communication et met à disposition un Kit, une charte et les outils de communication disponibles auprès de la Direction de la Communication et des Partenariats.

Contact : gironde-partenariats@gironde.fr

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e) (nom et prénom) : ANZIANI Alain.....

Représentant(e) légal(e) de : CCAS DE MERIGNAC.....

Déclare :

- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- Que l'organisme a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les 3 derniers exercices (6) :
 - inférieur ou égal à 200 000 €
 - supérieur à 200 000 € (7)

A...MERIGNAC....., le...19 mars 2024.....

Signature du représentant légal